

## **REVUE DE PRESSE ALGERIE MARS 2022**

### **DROITS HUMAINS - JUSTICE**

#### **Justice : Khaled Drareni condamné à 6 mois de prison avec sursis**

Mokrane Aït Ouarabi, El Watan, 5 mars 2022

La cour d'appel d'Alger a prononcé jeudi 3 mars son verdict dans le deuxième procès en appel du journaliste Khaled Drareni, qui s'est tenu le 17 février dernier.

Le correspondant de TV5 et de Reporters sans frontières (RSF) a écopé de 6 mois de prison avec sursis. Une peine assortie d'une amende de 50 000 DA, a indiqué le Comité national pour la libération des détenus (CNLD).

Lors du procès, qui a connu plusieurs renvois, le parquet avait requis l'aggravation de la peine. Certes, le journaliste, qui est poursuivi pour «attroupement non armé» et «atteinte à l'unité nationale», a été condamné à une peine moindre que celle qui lui a été infligée lors de son premier procès en appel, mais il reste sous contrôle judiciaire pendant cinq ans.

Arrêté le 7 mars 2020 alors qu'il assurait la couverture d'une manifestation au centre d'Alger, Khaled Drareni a été jugé et condamné le 10 août de la même année à trois ans de prison ferme. Khaled Drareni a été remis en liberté provisoire le 19 février 2021.

Après avoir fait appel de la condamnation en première instance en été 2020, le journaliste et fondateur du site Casbah Tribune a été jugé et condamné en appel le 15 septembre 2021 par la cour d'Alger à deux années de prison ferme. Un jugement contre lequel il s'est pourvu en cassation et qui a donné lieu au deuxième procès en appel.

#### **Droits de l'homme : L'ONU «préoccupée par les restrictions des libertés en Algérie»**

Madjid Makedhi, El Watan, 9 mars 2022

Le haut commissaire aux droits de l'homme de l'ONU, Michelle Bachelet, exprime sa préoccupation sur «les restrictions des libertés en Algérie». Intervenant à l'occasion de la 49e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, où elle a lu le rapport annuel sur la situation dans le monde, elle appelle les autorités algériennes à «changer de cap».

«En Algérie, je suis préoccupée par les restrictions croissantes des libertés fondamentales, notamment la multiplication des arrestations et des détentions de défenseurs des droits humains, de membres de la société civile et d'opposants politiques», déclare-t-elle.

Et d'ajouter : «J'appelle le gouvernement à changer de cap et à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir les droits de son peuple à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique.» La représentante de l'ONU est revenue aussi sur la situation dans des pays du Maghreb, dont la Tunisie et la Libye. Michelle Bachelet alerte également sur les atteintes au libre exercice du journalisme dans le monde. «Le libre exercice du journalisme est essentiel pour toute démocratie saine. Mais dans de nombreux pays, les travailleurs des médias sont confrontés à des niveaux de violence alarmants, y compris des meurtres, commis souvent en toute impunité», précise-t-elle.

Pour rappel, des organisations des droits de l'homme et des partis politiques de l'opposition n'ont cessé d'alerter, depuis plusieurs mois, sur la dégradation de la situation des libertés collectives et individuelles en Algérie. Dans leurs communiqués, ils ont dénoncé d'abord l'accentuation de la répression ciblant des militants politiques et des activistes du hirak. Selon les mêmes sources, plus de 300 détenus politiques et d'opinion «croupissent dans les geôles depuis plusieurs mois pour avoir exprimé leurs pensées».

Parmi eux, il y a un responsable d'un parti politique, en l'occurrence le coordinateur du MDS, Fethi Ghares, condamné en première instance à deux ans de prison ferme (son procès en appel a eu lieu hier, ndlr).

«D'autres détenus sont maintenus en détention sans jugement, au moyen de renouvellements multiples de mandats de dépôt alors qu'ils présentent toutes les garanties de ne pas se soustraire à l'appareil judiciaire», avait dénoncé le Front contre la répression et pour les libertés, dans une déclaration.

Des journalistes sont aussi ciblés, dont certains ont été placés en détention pour de lourdes accusations, alors que d'autres sont poursuivis pour des articles de presse. «La presse est soumise à un contrôle d'un autre âge, tandis que la justice est réduite à un simple appareil et instrumentalisée pour le seul maintien du système et de ses privilégiés», avait déploré le comité, en dénonçant l'arsenal juridique répressif, adopté ces derniers mois. «L'ampleur de la répression, accentuée par de fallacieuses accusations puisées de la rhétorique antiterroriste.

L'usage de l'arbitraire judiciaire et de l'abus législatif (art 87 bis et 144 du code pénal...) témoignent d'une volonté soutenue pour imposer une gouvernance aux antipodes des exigences de changement exprimées par des millions d'Algériens depuis près de trois ans», avait condamné la même source.

### **Algérie : Fethi Ghares raconte la prison d'El Harrach**

JeunAfrique 28 mars 2022 à 17:50 Par Farid Alilat

Libéré après plus de huit mois de prison, le porte-parole du Mouvement démocratique et social (MDS) dénonce les conditions de détention indignes dans le premier établissement pénitentiaire du pays.

Fethi Ghares était candidat à l'élection présidentielle de 2019, dont on connaît l'issue : la chute du président Bouteflika, ainsi que des hommes qui constituaient son clan. Mais ça, c'était avant. Porte-parole du Mouvement démocratique et social (MDS), issu de l'ex-Parti communiste algérien, Fethi Ghares, 48 ans, est depuis passé par la case prison.

Condamné le 9 janvier dernier à deux ans ferme, il a vu sa peine ramenée, en appel, le 22 mars, à un an de prison, dont six mois ferme, pour « outrage à corps constitué » et « diffusion d'informations pouvant porter atteinte à l'unité nationale » et « à l'ordre public ».

### « Univers déshumanisant »

Le jour même du jugement, Fethi Ghares quitte la prison d'El Harrach. « On ne sort jamais indemne de cette prison du Moyen-Âge, nous confie-t-il au téléphone. C'est un univers qui broie et brise toute personne qui y fait son entrée. »

### ILS SONT PLUS D'UNE CENTAINE À S'ENTASSER DANS UNE SALLE CONÇUE POUR ACCUEILLIR UNE CINQUANTAINE DE DÉTENU

Un univers carcéral que Ghares a découvert le 1er juillet 2021, date de son placement sous mandat de dépôt. Le premier contact avec El Harrach, établissement construit en 1915 sous l'occupation française, est froid, brutal, presque déshumanisant pour cet homme rompu à l'engagement politique, qu'il a commencé au milieu des années 1980 dans les mosquées d'Alger comme sympathisant du courant islamiste, avant de rejoindre les rangs de l'ancien Parti communiste. « El Harrach est un monde à part, souffle-t-il. On dirait une prison d'un pays d'Amérique latine. Elle est conçue pour abriter 2 000 prisonniers, mais on y recense quelque 4 000 détenus. Je vous laisse imaginer ce que c'est que d'y être même pour une seule nuit. »

Après un passage obligé chez le médecin, le psychologue et le coiffeur, le nouveau prisonnier récupère son linge et sa gamelle en plastique avant de rejoindre l'une des salles de cet établissement où anciens Premiers ministres, ex-ministres et anciens oligarques ont transité depuis le lancement d'une opération de lutte contre la corruption, à la fin du printemps 2019.

Dans cette salle conçue pour accueillir une cinquantaine de personnes, ils sont plus d'une centaine à vivre et à survivre dans des conditions que Fethi qualifie d'horribles. Les détenus s'y entassent comme des sardines, certains dorment à même le sol ou à tour de rôle. L'hygiène est déplorable et la promiscuité participe à déshumaniser les détenus.

### Lentilles, haricots blancs, pâtes...

Mais Ghares ne va pas s'y éterniser. Sans doute alertée par son statut de responsable d'un parti politique, l'administration le transfère dans une autre aile d'El Harrach, où se trouve les cellules d'isolement, où sont placés des détenus pour des raisons sécuritaires ou politiques. C'est une aile avec un couloir, une cour et une vingtaine de petites cellules qui peuvent abriter entre deux à quatre personnes. C'est ici que les ex-Premiers

ministres Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, et d'autres apparatchiks de l'ancien régime ont croupi pendant des mois avant d'être transférés dans d'autres centres de détention.

Fethi Ghares partage une minuscule cellule, pourvue de lits superposés, d'une télé et d'un sanitaire, avec deux autres prisonniers. Ces derniers ont droit aux programmes des chaînes publiques, ainsi qu'à des livres mis disposition par la bibliothèque. Le quotidien à El Harrach est rythmé par deux promenades dans la cour, le matin et l'après-midi, ainsi que par les auditions avec les avocats. La famille a un droit de visite tous les quinze jours pour une durée d'une quinzaine de minutes.

« La nourriture servie est tout simplement infecte, raconte Ghares. Lentilles, loubia [haricots blancs], pâtes, servies parfois avec de minuscules morceaux de poulet, les prisonniers sont traités comme du bétail. »

### **Traitement de faveur**

Tous les détenus ne sont pas soumis à ce régime, tempère le coordinateur du MDS, qui évoque une sorte de stratification sociale dans la prison. Les nantis et ceux qui ont le bras long peuvent bénéficier d'un traitement de faveur et d'un menu amélioré, ajoute-t-il. « Saïd Bouteflika, ainsi que d'autres membres de la Issaba [la bande mafieuse] ne sont pas traités de la même manière que les prisonniers politiques ou de droit commun », souligne Ghares, qui précise ne pas avoir rencontré le frère de l'ancien président, transféré à El Harrach en janvier 2021. « Tout le monde en prison sait que ces hommes-là, qui ont fait tant de mal au pays, sont plutôt choyés par rapport au reste des prisonniers, ajoute Ghares. Ils mangent de la viande quand les autres se contentent de lentilles qui baignent dans un semblant de sauce. »

Les conditions d'incarcération dans les autres prisons algériennes sont similaires. « Chaque semaine, nous recevons des détenus qui arrivaient d'autres centres de l'intérieur du pays, raconte encore Ghares. Tous décrivent un univers carcéral déplorable, invivable. C'est un système qui rabaisse le prisonnier, l'avilit et le déshumanise. L'État de non-droit y prévaut et la notion de respect des droits de l'homme y est totalement inconnue, à El Harrach comme à Koléa, Annaba, Constantine ou Berrouaghia. L'Algérie ne mérite pas une prison comme celle d'El Harrach. »

### **LA GRANDE MAJORITÉ DES PRISONNIERS QUE J'AI CROISÉS N'ONT PAS LA TRENTAINE »**

Après huit mois et vingt jours de détention, Fethi Ghares a donc été libéré le mardi 22 mars, mais reste sursitaire et pas tout à fait à l'abri de nouvelles poursuites ou d'un éventuel retour en prison. Ce qui l'a le plus frappé durant son séjour à El Harrach ? Le nombre de jeunes. « La grande majorité des prisonniers que j'ai croisés n'ont pas la trentaine, précise-t-il. C'est un concentré de la jeunesse algérienne qui s'y croise et se côtoie. Cette prison ne contribue pas à réhabiliter celui qui y passe, mais à le briser. Elle en fait un délinquant certifié. »

### **Algérie. Il faut abandonner les poursuites contre des militants ayant dénoncé la torture infligée à un mineur en garde à vue**

## **SOCIETE / POLITIQUE**

### **Algérie. Les hésitations du pouvoir paralysent la croissance**

**Inflation en hausse, persistance du chômage massif, importations en berne : par frilosité autant que par choix du duo qui dirige l'Algérie, les réformes économiques sont en suspens. La hausse actuelle du prix du pétrole ne devrait pas changer la donne pour une population gagnée par l'appauvrissement.**

ORIENTXXI JEAN-PIERRE SERENI > 3 MARS 2022

Un peu plus de deux ans après son installation au pouvoir, le duo qui dirige officiellement l'Algérie — Abdelmajid Tebboune, chef de l'État, et Saïd Chanegriha, chef de l'armée — s'accroche désespérément à son double refus : non à l'endettement extérieur qui mettrait en péril l'indépendance nationale, et non à une gestion plus économique et moins politique des réserves de devises de la Banque d'Algérie. Le gouvernement les surveille comme le lait sur le feu et les thésaurise au maximum, au détriment des dépenses en monnaies étrangères (marchandises, services, allocations diverses...), comprimées au-delà du raisonnable bien qu'indispensables à tout développement économique et social. Toute la politique économique du pays est en réalité indexée sur le niveau des réserves de devises.

Cette obsession du bas de laine s'explique en partie par l'histoire de la précédente crise pétrolière des années 1985-1999, marquée comme celle de 2014 par un effondrement prolongé du cours des hydrocarbures. À l'époque, Alger n'avait pas réduit ses importations et s'était endetté pour financer, tant bien que mal, son train de vie en période d'effervescence politique puis sécuritaire. Résultat, il fallut en 1994 accepter le recours au Fonds monétaire international (FMI), abandonner le monopole de l'État sur le commerce extérieur en échange d'un rééchelonnement de la dette extérieure qui étranglait le pays, et réduire de moitié la valeur du dinar.

### **LES IMPORTATIONS, VARIABLE D'AJUSTEMENT**

Cette fois, le choix a été d'éviter tout emprunt extérieur et de faire des importations la variable d'ajustement. Entre 2014 et 2020, elles ont été presque divisées par deux, déprimant en profondeur l'activité économique et l'emploi et gonflant les prix.

L'autre raison de ce choix, digne de pays hyper endettés, est politique. Diplomates et (surtout) militaires redoutent qu'en cas de recours au FMI une condition politique non écrite soit l'abandon de la cause de l'indépendance sahraouie dans le conflit du Sahara occidental, conflit où le Maroc a marqué des points depuis 2019 grâce à l'appui des États-Unis et d'Israël. La haute hiérarchie militaire serait alors placée devant

un choix détestable à ses yeux : abandonner une cause qu'elle défend bec et ongles depuis près d'un demi-siècle ou sacrifier une bonne partie de son budget — le premier du pays (11 milliards de dollars, soit 9,85 milliards d'euros cette année) — au nom de l'austérité et du retour vers l'équilibre budgétaire.

Le plus spectaculaire et le plus pénible dans l'amputation des importations aura été pour les populations le retour des grandes pénuries et, pour les industriels, la disparition imprévue des composants indispensables à leur activité. Le lait, l'huile, les médicaments, les automobiles, les pièces de rechange disparaissent périodiquement ou donnent lieu à des queues interminables. Les oukases du ministère du commerce, qui régit les importations à coup de décisions brutales, n'arrangent rien. En juillet 2021, il bloque l'entrée du lait en poudre malgré les mises en garde des professionnels sur le risque d'une rupture de la chaîne d'approvisionnement. Mi-décembre, le ministère la rétablit en catastrophe et, en prime, subventionne le blé dur vendu aux fabricants de pâtes alimentaires.

La Loi de finances 2022 publiée le 31 décembre 2021 introduit des taxes très lourdes sur les portables, les logiciels, l'électronique. Moins d'un mois et demi plus tard et à quelques jours du troisième anniversaire du début du Hirak, le président de la République les suspend en plein conseil des ministres et abandonne définitivement les droits de douane sur les produits alimentaires importés. Les achats d'automobiles neuves sont interdits depuis cinq ans, une aberration dans un immense pays dépourvu de transports de masse où c'est le seul mode de transport disponible. Du coup, le prix de l'occasion s'envole, et dans les grandes villes, les embouteillages n'ont rien perdu de leur vigueur.

Cet effort désespéré pour stabiliser les marchés réussira-t-il mieux que les précédents ? On peut en douter, d'autant que le financement du déficit budgétaire (4 175,2 milliards de dinars algériens (DA) avant le gel des taxes du 13 février 2022, soit près de 26,27 milliards d'euros au taux de change officiel) par la planche à billets fait de la banque centrale un satellite du ministère des finances, l'endettement intérieur représentant déjà près de 50 % du PIB. S'y ajoute une dépréciation accélérée du taux de change dont l'écart avec le marché parallèle a rarement été aussi élevé. L'écart entre le taux officiel et le taux du marché parallèle est en effet de 50 % sur le dollar et de 20 % sur l'euro. La Banque d'Algérie déprécie plus le billet vert qui augmente les recettes budgétaires en dinars, et moins la monnaie européenne qui finance le gros des importations (sauf celles en provenance de la Chine, premier fournisseur, et de la Turquie).

Le cocktail est explosif et pourrait déboucher sur une inflation ouverte à deux chiffres sur le modèle latino-américain. Celle-ci est déjà là, avertit un ancien gouverneur de la Banque d'Algérie.<sup>3</sup>

## **UNE ÉCONOMIE QUI CROÎT MOINS VITE QUE LA POPULATION**

Pas étonnant que dans cet environnement négatif, la hausse des prix batte des records : + 9,2 % entre octobre 2020 et octobre 2021 selon l'indice des prix officiel inchangé depuis les années 1970, malgré des subventions onéreuses pour l'énergie et l'alimentation — les statistiques sur le prix et le chômage sont traditionnellement sous-estimées — et une croissance aux abonnés absents. Selon le FMI, dès l'année

prochaine, l'économie croîtra moins vite (à peine + 0,2 % par an en moyenne entre 2024 et 2026) que la démographie (environ un million d'Algériens de plus par an).

Le baril de pétrole à 100 dollars (89,6 euros) sauvera-t-il l'Algérie de la catastrophe ? Même s'il trouve son origine davantage dans l'envolée des prix mondiaux que dans celle de la production locale, c'est l'espoir des autorités qui financent grâce aux plus-values de la fiscalité pétrolière leurs récentes mesures sociales — dont une allocation chômage pour les jeunes de moins de 40 ans et des baisses d'impôt —, mais il n'est qu'en partie fondé. Faute d'investissements étrangers depuis une bonne vingtaine d'années maintenant, la production de pétrole baisse ; celle du gaz se maintient, mais le marché intérieur accapare une part croissante des ressources, laissant de moins en moins de volumes disponibles pour l'exportation. Plus du tiers de la production est absorbé par la consommation domestique, en particulier les carburants et le gaz naturel qui sert à produire la quasi-totalité de l'électricité du pays. Certains spécialistes algériens prédisent même la disparition des exportations de brut pour 2030. La hausse de la production en 2021 (+ 5 %) concerne le gaz naturel grâce à l'entrée en production de plusieurs champs exploités par des compagnies étrangères.

D'autre part, le système de prix adopté par la compagnie nationale Sonatrach entraîne également des moins-values importantes. Au début des années 1980, le ministère de l'énergie a indexé les prix du gaz sur les cours de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) publiés chaque mois. Comme les prix du brut ont moins monté que ceux du gaz, Sonatrach a moins profité du boum que ses concurrents sur les ventes de gaz naturel.

Le pétrole à 100 dollars ne réglera pas la question du pouvoir d'achat. La hausse des prix de ces derniers mois et le gel de fait des rémunérations depuis au moins dix ans dans le secteur public — en 2011, le président Abdelaziz Bouteflika avait relevé les traitements de la fonction publique, et en un an la masse salariale avait augmenté de plus de 50 % — créent un risque d'explosion sociale chez les trois millions de fonctionnaires qui forment traditionnellement la base sociale du pouvoir.

Pour la majorité de la population active, les millions de travailleurs du secteur informel sans papiers et sans droits sociaux, la situation est pire encore, comme celle des diplômés de l'enseignement supérieur qui sont des dizaines de milliers à chaque rentrée à ne pas trouver de place sur le marché du travail. Sans parler de la grande pauvreté qui affecte en partie les hauts plateaux et le sud. L'économie n'a rien à leur offrir et la fuite vers l'étranger devient un mirage qui attire de plus en plus de jeunes. Il n'est pas sûr que l'allocation chômage promise le 15 février par le président Tebboune et soumise à des multiples conditions renverse la vapeur. Les jeunes en seront-ils les seuls bénéficiaires ? Les rumeurs les plus folles traversent déjà les grandes villes, et les modestes bureaux de l'Agence nationale de la main-d'œuvre (ANEM), sans grands moyens, sont depuis l'annonce présidentielle assaillis par les quémandeurs.

## **ÉCHECS EN POLITIQUE ÉTRANGÈRE**

Beaucoup reposera sur les épaules du nouveau ministre des finances, Abderrahmane Raouya, 62 ans, ancien directeur général des impôts, qui remplace Aïmane Benabderrahmane, premier ministre qui cumulait sa fonction avec celle de grand argentier. Sera-t-il bientôt évincé ? Il a à son passif quelques ratages fiscaux d'importance comme l'imposition des avocats, finalement abrogée après une grève de ces derniers. L'échec est rarement sanctionné par le régime algérien, à l'exemple du ministre des affaires étrangères qui collectionne les revers diplomatiques comme la position ambiguë de Washington sur le Sahara occidental, l'absence de date pour le prochain sommet arabe d'Alger ou l'échec de la suspension de l'adhésion d'Israël à l'Union africaine lors de sa dernière réunion de février 2022. Des rumeurs ont évoqué son renvoi, mais, dit-on, le chef de l'armée s'y serait opposé...

Un rayon de soleil dans cette atmosphère sombre : la nomination comme ministre de la culture de Soraya Mouloudji, une parente du célèbre chanteur parolier du Saint-Germain d'après-guerre à Paris. L'un de ses tubes ne s'intitulait-il pas « Un jour, tu verras » ? JEAN-PIERRE SERENI



© DOM pour JA

## **Brouille diplomatique avec l'Algérie et marché gazier : Les inquiétudes espagnoles**

Zhor Hadjam, El Watan, 24 mars 2022

Le revirement du gouvernement espagnol sur la question du Sahara occidental suscite nombre de remous en Espagne, selon les échos répercutés par la presse espagnole qui évoque des craintes de voir l'approvisionnement en gaz du pays perturbé, dans un contexte de forte tension sur les approvisionnements et les prix énergétiques en Europe, suite à la guerre en Ukraine.

Plusieurs médias espagnols évoquent des craintes de rupture de contrats avec l'Algérie – ce qui est peu probable – et un réajustement des tarifs de gaz à la hausse. Une mesure qui serait par contre permise par les clauses incluses dans les contrats à long terme renégociés il y a deux ans par les deux pays. «Il est peu probable que l'Algérie cherche à utiliser l'approvisionnement en gaz comme point de pression dans son différend diplomatique avec l'Espagne, après que Madrid se soit rapprochée de la position du Maroc sur le Sahara occidental», selon des témoignages repercutés par Reuters.

Le média qui souligne cependant que la brouille diplomatique survient alors que «l'Algérie vise à tirer parti des prix plus élevés et d'une plus grande demande à long terme pour son gaz en Europe, à la suite de la crise ukrainienne.

Des développements qui pourraient aider à inverser des années de déclin de son secteur énergétique». Dans ce contexte favorable à l'Algérie, l'Espagne qui ambitionne pour sa part de devenir un hub gazier en Europe, grâce à ses importantes potentialités de regazification, craint que l'Algérie exerce des pressions, via la diplomatie du gaz, ce qui fragiliserait le pays dépendant à 40% des approvisionnements en provenance de notre pays, et nuirait aux projets de connexion que le pays veut établir avec le reste des pays européens via la réactivation du projet de gazoduc MidCat.

L'Italie plutôt que l'Espagne ?

La presse espagnole estime ainsi que les ambitions espagnoles risquent d'être compromises au profit de l'Italie. Les médias évoquent les excellentes relations algéro-italiennes et les souhaits de l'Italie de recevoir plus de gaz via le gazoduc TransMed. Une option qui ferait de l'Italie l'autre pôle de connexion gazière européenne, au détriment de l'Espagne. «L'accord espagnol avec le Maroc risque de compromettre l'arrivée du gaz algérien via le gazoduc Medgaz, qui canalise les principales importations de cette matière première vers l'Espagne», soulignent des médias espagnols, même s'ils soulignent, en parallèle, que la troisième vice-présidente et ministre de la Transition écologique espagnole, Teresa Ribera, a nié que l'accord avec le Maroc ait des conséquences énergétiques. «La relation – entre l'Espagne et l'Algérie – est excellente et nous espérons qu'elle continuera ainsi. C'est notre souhait», a-t-elle assuré lors d'une conférence de presse. Cependant, selon la presse espagnole, «l'Algérie est connue pour être un pays-clé pour l'approvisionnement énergétique de l'UE, mais l'Espagne n'est pas son seul point d'entrée. Son gazoduc avec l'Italie, le TransMed, a trois fois la capacité du Medgaz. Il s'agit de définir, dans les mois à venir, qui sera le partenaire privilégié de l'Algérie en Europe du sud pour acheminer son gaz vers le nord et le centre de l'UE en alternative à Moscou», peut-on dans lire la presse espagnole.

«L'Italie a besoin de gaz, plus que l'Espagne, étant donné le poids du gaz russe dans la consommation italienne, et son gazoduc la reliant à l'Algérie est beaucoup plus important. Le TransMed reliant l'Italie à l'Algérie a une capacité allant jusqu'à 32 milliards de m<sup>3</sup>, tandis que celui reliant Oran à Almería, le Medgaz est de 8 milliards de m<sup>3</sup>, bien qu'il soit porté à un maximum de 10,7m<sup>3</sup>», écrit le journal El confidencial digital.

Le média établit un autre parallèle avec l'Italie en indiquant que sur le plan diplomatique, l'Italie est restée fidèle à ses principes. «Le président italien, Sergio Mattarella, ayant déclaré en novembre dernier que «la solution au Sahara occidental doit tenir compte des droits du peuple sahraoui. Et cette position n'a pas changé à ce jour», souligne le journal.

Pour un autre journal espagnol, El Mundo en l'occurrence, «le gouvernement italien ne soutient pas le virage espagnol avec le Maroc, en pleine course européenne pour obtenir du gaz alternatif au gaz russe et devenir la porte d'entrée de l'Algérie vers l'UE». Le média estime que «le gouvernement italien de Mario Draghi prend ses distances avec Pedro Sánchez (...) et se place ainsi en meilleure position dans son rapprochement croissant avec l'Algérie pour améliorer son approvisionnement en gaz».

Le journal cite en outre le président du groupe énergétique italien ENI, Claudio Descalzi, qui a affirmé dans un livre présenté lundi sur le gazoduc TransMed qui relie les deux pays que «l'Italie a une grande confiance dans la capacité de l'Algérie».

M. Descalzi souligne que «pour l'Italie, il est nécessaire d'avoir un pays allié au sud, pour diversifier les routes énergétiques et l'Algérie est toujours intéressée à développer son potentiel en bénéficiant d'une expérience extérieure. Nous n'agissons pas uniquement pour le profit, mais pour construire un partenariat solide».

Le patron d'ENI a insisté en outre sur l'importance de «sceller des partenariats avec le nord de l'UE», dans le cadre d'une alternative au gaz rus

### ***LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AMÉRICAIN, ANTONY BLINKEN, LORS DE SA VISITE À ALGER***

**“L'Algérie est un partenaire crédible”**

**Lors d'une conférence de presse tenue, hier à Alger, le secrétaire d'État américain, Antony Blinken, a abordé plusieurs dossiers d'ordre bilatéral, régional et international.**

Dernière escale de sa tournée régionale, le secrétaire d'État américain, Antony Blinken, a déclaré, hier à Alger, que l'Algérie “est un partenaire fiable et crédible” sur lequel “comptent les États-Unis” dans la région. “L'Algérie, avec qui les États-Unis partage des relations profondes et historiques, est un pays crédible dans toute la région du Maghreb et en Méditerranée”, a affirmé Antony Blinken, lors d'une conférence de presse tenue, hier après-midi, au siège de l'ambassade des États-Unis, à Alger. Pour le chef de file de la diplomatie américaine, l'Algérie joue un rôle “déterminant” dans le maintien de la stabilité dans la région.

Il s'agit ainsi, précise le conférencier, du rôle que joue l'Algérie dans “le Sahel notamment”, a-t-il souligné, avant d'apporter le soutien des États-Unis à l'Algérie engagée dans la recherche d'un processus de paix en Libye et au Mali. Toujours dans ce cadre, Antony Blinken a rappelé que la coopération entre les deux pays dans le domaine sécuritaire, notamment, est importante. “J'ai réaffirmé au président Abdelmadjid Tebboune et au ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, le soutien de mon pays à l'Algérie dans la recherche des solutions pacifiques et politiques aux crises dans la région, en Libye et au Mali”, a dit Antony Blinken.

Pour lui, cette relation excellente entre les deux nations “va connaître encore plus d'approfondissement dans tous les domaines de l'économie, de l'éducation, de la science et de la culture”, a assuré le secrétaire d'État américain. Signe de cette volonté de hisser la coopération bilatérale, commerciale précisément, à des niveaux supérieurs, Antony Blinken a déclaré, devant les chefs d'entreprise américains en Algérie, que les échanges commerciaux entre les deux pays seront portés à des niveaux beaucoup plus importants. “Nous

envisageons d'augmenter nos échanges dans le commerce à 6 milliards de dollars dans un futur proche, contre 2,6 milliards actuellement", a assuré Antony Blinken. Lors de son point de presse, le diplomate américain a abordé d'autres questions d'ordre régional notamment.

### **L'Ukraine, "une affaire de principe"**

Sur le dossier du Sahara occidental, Antony Blinken a assuré que son pays s'en tenait à la résolution de ce conflit dans le cadre de la légalité internationale. "J'ai affirmé aux autorités algériennes que la position des États-Unis sur cette question demeure conforme à la légalité internationale", a-t-il dit, ajoutant que "les États-Unis continueront d'appuyer et de soutenir les efforts de l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies pour le Sahara occidental, Staffan de Mistura. Nous sommes totalement attachés à faire réussir la voie diplomatique dans la résolution de ce conflit", a-t-il déclaré. Au cœur de sa visite qui l'a mené dans plusieurs pays, à savoir Israël, la Cisjordanie, le Maroc, et, hier, l'Algérie, la guerre en Ukraine s'est taillée la part du lion dans les discussions que le secrétaire d'État américain a eues avec ses homologues. À Alger, Antony Blinken a rappelé que les conséquences de la "guerre menée par la Russie contre l'Ukraine a occasionné déjà des conséquences importantes à travers le monde".

Cet impact, "évident", a-t-il poursuivi, "est ressenti partout en Europe, mais aussi en Afrique du Nord". Le chef de la diplomatie américaine faisait référence, entre autres, à la flambée mondiale des prix des produits alimentaires de base, "en particulier le blé", a-t-il dit. "J'ai compris, à travers mes visites de ces derniers jours, que cette douleur est ressentie d'une manière aiguë dans cette région. La plupart des pays importent au moins la moitié de leur blé", dont la Russie et l'Ukraine qui sont parmi les principaux fournisseurs, a-t-il ajouté.

C'est pourquoi, Antony Blinken a indiqué "avoir invité tous les partenaires des États-Unis à soutenir le peuple ukrainien contre l'agresseur russe". "Il s'agit d'une position de principe", a-t-il martelé, dans sa réponse aux questions des journalistes. "Soit c'est noir, soit c'est blanc. Nous devons ensemble, la communauté internationale, augmenter la pression sur la Russie pour mettre un terme à cette agression indépendamment des relations historiques que partagent les uns et les autres avec la Russie", a-t-il encore soutenu.

**Karim Benamar**

### **ESPAGNE/ALGÉRIE, LE PAYS SE DÉROBE À SES OBLIGATIONS INTERNATIONALES EN EXPULSANT UN LANCEUR D'ALERTE ALGÉRIEN**

<https://www.amnesty.be/infos/actualites/article/espagne-algerie-pays-derobe-obligations-internationales>



*Les organisations ci-après condamnent vivement l'expulsion par l'Espagne du militant algérien Mohamed Benhalima dans la soirée du 24 mars 2022, malgré les risques de torture et de graves atteintes aux droits humains auxquels cela l'expose en Algérie, ce qui constitue une violation flagrante des obligations internationales de l'Espagne en matière de « non-refoulement ».*

Les autorités savaient, par le biais de la société civile et de divers recours en justice, que Mohamed Benhalima est exposé à un risque élevé de torture, de détention arbitraire et de procès inique en Algérie, où les prisonniers et prisonnières d'opinion et les militant-e-s pacifiques sont de plus en plus souvent victimes de violations de ce genre.

Ressortissant algérien, Mohamed Benhalima est un ancien caporal devenu lanceur d'alerte, qui a dénoncé la corruption dans les rangs des hauts-gradés de l'armée algérienne en 2019. Il a quitté l'Algérie après avoir reçu l'information que son nom figurait sur une liste de gradés recherchés risquant d'être placés en détention par l'armée algérienne pour leur participation au Hirak, un mouvement de protestation de grande ampleur en faveur de la démocratie.

Il a demandé l'asile à l'Espagne le 18 février 2020 et de nouveau le 18 mars 2022 ; l'Espagne a rejeté ses deux demandes. Le 14 mars 2022, les autorités ont ouvert un dossier d'expulsion administrative pour une infraction à l'Article 54.1.a de la Loi relative à l'immigration 4/2000, affirmant que Mohamed Benhalima a pris part à des « activités contraires à la sécurité publique ou susceptibles de nuire aux relations de l'Espagne avec des pays étrangers ».

Les autorités espagnoles ont justifié l'ouverture d'un dossier d'expulsion en mettant en avant l'association présumée de Mohamed Benhalima avec le groupe d'opposition politique Rachad, répertorié comme groupe terroriste par l'Algérie depuis le 6 février 2022 [1]. Les autorités espagnoles ont affirmé que l'objectif de Rachad était de charger de jeunes radicaux d'infiltrer la société algérienne afin de susciter des protestations contre le gouvernement algérien, et ont conclu que ce militant appartenait à un groupe terroriste.

**« Les autorités espagnoles ont justifié l'ouverture d'un dossier d'expulsion en mettant en avant l'association présumée de Mohamed Benhalima avec le groupe d'opposition politique Rachad »**

Les autorités espagnoles n'ont produit aucun élément attestant un recours à la violence, l'apologie de la haine ou un quelconque autre agissement de ce militant pouvant être considéré comme relevant du « terrorisme » selon la définition proposée par le rapporteur spécial des Nations unies sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste [2]. Il semble par ailleurs que les autorités n'ont pas pris en considération un contexte dans lequel les autorités algériennes portent de plus en plus souvent des accusations abusives en relation avec le terrorisme et la sécurité nationale contre des militant-e-s pacifiques, des défenseur-e-s des droits humains et des journalistes depuis avril 2021. Le 27 décembre 2021, les procédures spéciales des Nations unies ont souligné que la définition du terrorisme donnée par le Code pénal algérien était trop floue et portait atteinte aux droits humains [3].

Elles ont indiqué que la procédure d'enregistrement sur la liste nationale des organisations terroristes ne respectait pas les normes internationales relatives aux droits humains, et ont fait état de leurs inquiétudes.

Le 24 mars vers 19 heures, les avocats de Mohamed Benhalima ont été notifiés de l'avis d'expulsion, et ont promptement déposé une demande de mesure suspensive provisoire auprès de l'Audience nationale, qui l'a rejetée. Il a plus tard été révélé que le militant était à ce moment-là déjà escorté vers l'Algérie à bord d'un avion.

Le 21 mars 2022, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés a soumis au gouvernement espagnol un document non public selon lequel la demande d'asile de Mohamed Benhalima devrait être examinée de manière rigoureuse dans le cadre d'une procédure régulière, et qu'il ne fallait pas la rejeter de manière expéditive, avançant que le risque de torture était crédible, et que la tendance de l'Algérie à ériger en infraction l'opposition pacifique était connue sur la scène internationale.

Le 27 mars, Mohamed Benhalima est apparu dans une vidéo [4] diffusée sur Ennahar TV, dans laquelle il « avoue » des faits de complot contre l'État et affirme qu'on ne l'a pas maltraité en détention. Les organisations soussignées mettent toutefois en doute la fiabilité de ces déclarations, qui ont pu être faites sous la contrainte. Mohamed Benhalima avait par ailleurs lui-même diffusé une vidéo [5] depuis un centre de rétention de Valence, avant son expulsion vers l'Algérie, dans laquelle il déclare que des vidéos de ce type ne seraient pas authentiques et montreraient qu'il était « soumis à de graves actes de torture par les services du renseignement. »

En janvier et mars 2021, en Algérie, Mohamed Benhalima a été condamné par contumace à 20 ans de réclusion en tout pour des charges parmi lesquelles figuraient la participation à un groupe terroriste (Article 87bis 3 du Code pénal) et la publication de fausses nouvelles susceptibles de porter atteinte à l'unité nationale (Article 196 bis), entre autres. La formulation très vague de ces deux articles de loi a été utilisée à de nombreuses reprises par l'Algérie afin de poursuivre des personnes ayant exprimé la moindre opposition. Dans une de ces deux décisions de justice, prononcées le 9 mars 2021, le juge a condamné Mohamed Benhalima à 10 ans d'emprisonnement pour ses publications en ligne, notamment des vidéos dénonçant la corruption au sein de l'armée, une forme d'expression protégée par le droit à la liberté d'expression.

**« En vertu de la Convention contre la torture, nul ne peut être privé de cette protection même si on estime que la personne concernée représente une menace pour la sécurité nationale »**

Les autorités espagnoles ont également justifié son expulsion en expliquant que Mohamed Benhalima était proche de Mohamed Abdellah, un autre lanceur d'alerte algérien et ancien membre de l'armée, qui a lui aussi cherché refuge en Espagne en avril 2019 et a été renvoyé de force le 21 août 2021 au titre de l'Article 54.1.a. de la Loi n° 4/2000, dans des circonstances similaires et pour les mêmes motifs.

Mohamed Abdellah, actuellement détenu à la prison militaire de Blida, a affirmé devant un tribunal le 2 janvier 2022 qu'il avait été soumis à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements à son retour en Algérie, notamment des sévices physiques et une détention prolongée à l'isolement dans une cellule sans aucune lumière, selon un témoin ayant assisté à l'audience. Il a par ailleurs été privé du droit de consulter un avocat.

Bien que les fortes similarités entre ces deux cas fournissent un précédent convaincant sur le risque réel de torture et d'autres formes de mauvais traitements pour les militant-e-s et lanceurs et lanceuses d'alerte en Algérie, notamment les anciens membres de l'armée, le gouvernement espagnol s'est montré déterminé à renvoyer de force une personne dans un pays où son intégrité physique et psychologique n'était pas garantie. Ce faisant, l'Espagne a bafoué certaines de ses obligations essentielles au regard du droit international, qui interdisent aux gouvernements de renvoyer des individus vers un pays où ils risquent de subir la torture et d'autres traitements ou châtements cruels, inhumains ou dégradants.

La décision du gouvernement d'expulser Mohamed Benhalima et la décision de l'Audience nationale de ne pas appliquer de mesure suspensive sont contraires à l'Article 3 de la Convention des Nations unies contre la torture, ratifiée par l'Espagne en 1987, qui prévoit une protection absolue contre le renvoi de personnes risquant la torture ou d'autres formes de mauvais traitements dans un État vers lequel elles sont expulsées, refoulées ou extradées. En vertu de la Convention contre la torture, nul ne peut être privé de cette protection même si on estime que la personne concernée représente une menace pour la sécurité nationale et ne peut prétendre à l'asile [6]. Le Comité contre la torture a montré que dès lors qu'une personne fait allusion à un risque de torture, un État partie ne peut plus invoquer de préoccupations sur la scène nationale pour justifier son manquement à cette obligation [7], et que ces considérations soulignent l'importance de mécanismes de réexamen adaptés [8]. Le Comité a ensuite expliqué que les assurances diplomatiques ne peuvent servir à justifier un manquement au principe de « non-refoulement » [9].

De même, la Cour européenne des droits de l'homme considère l'Article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) comme un moyen de protection efficace contre toutes les formes de renvoi vers des lieux où il est établi qu'il y a des raisons sérieuses de penser que la personne concernée serait soumise à la torture, ou à des traitements ou châtements inhumains ou dégradants. Pour la Cour, cette obligation l'emporte sur toute obligation de renvoyer, expulser ou extraditer découlant d'autres accords internationaux ou bilatéraux. L'Article 3 est en outre cité dans l'article 15(2) de la CEDH comme une disposition à laquelle il est impossible de déroger, ce qui ne laisse aucune latitude pour d'éventuelles restrictions, quelles qu'elles soient, qu'il s'agisse de sécurité, de l'ordre public ou d'autres motifs.

1. Alianza-ActionAid
2. Al Karama
3. Amnesty International
4. Institut du Caire pour l'étude des droits de l'homme (CIHRS)
5. Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA)
6. Euromed Droits

7. Irdia, Center for Human Rights.
8. Le Centre Justitia pour la protection juridique des droits humains en Algérie
9. MENA Rights Group
10. Red Jurídica
11. Riposte Internationale
12. Commission espagnole pour les réfugiés - CEAR
13. Statewatch
14. Organisation mondiale contre la torture (OMCT)

#### **NOTES**

[1] Journal officiel de la République algérienne, n° 11 du 27 février 2022

[2] Rapport du rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, A/HRC/16/51, 22 décembre 2010, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G10/178/99/pdf/G1017899.pdf?OpenElement>

[3] OL DZA 12/2021

[4] [https://www.youtube.com/watch?v=6Ku\\_ICPju\\_g](https://www.youtube.com/watch?v=6Ku_ICPju_g)

[5] [https://www.facebook.com/watch/?v=305188648383468&extid=NS-UNK-UNK-UNK-AN\\_GKOT-GK1C&ref=sharing](https://www.facebook.com/watch/?v=305188648383468&extid=NS-UNK-UNK-UNK-AN_GKOT-GK1C&ref=sharing)

[6] Voir par exemple, Comité des droits de l'homme, Khan c Canada, N° 15/1994 (n 1) ; VXN et HN c Sweden, N°130/1999 et 131/1999 (n° 49) para 14.3 ; Dadar c Canada, N° 258/2004, CAT/C/35/D/258/2004, 23 novembre 2005, paras 4.4, 8.8

[7] Comité des Nations unies contre la torture, Adel Tebourski c France, N° 300/2006 (n° 49) para 8.3

[8] Comité des Nations unies contre la torture, Agiza c Suède, N° 233/2003, CAT/C/34/D/233/2003, 20 mai 2005, para 13.8

[9] Comité des Nations unies contre la torture, Abichou c Allemagne, N° 430/2010, CAT/C/50/D/430/2010, 21 mai 2013, para 11.5